

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS BIARD**

Le Comité Syndical dûment convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni pour une réunion le 4 avril 2023 à 9h00, dans la salle Pierre de Voyer d'Argenson à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE, Gilles MORISSEAU

Suppléant : Stéphane ALLOUCH

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Anthony BROTTIER

Suppléants : Benoit COQUELET, Sybil PECRIAUX, Gérard PEROCHON

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Sandrine BARRAUD ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, François BOCK ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

Le Président, après avoir vérifié que le quorum était atteint, propose d'ouvrir la réunion de ce comité syndical selon l'ordre du jour ci-dessous :

| | |
|----|---|
| 1 | Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 mars 2023 |
| 2 | Répartition du détail des contributions 2023 |
| 3 | Approbation du Compte de Gestion 2022 |
| 4 | Approbation du Compte Administratif 2022 |
| 5 | Affectation du résultat |
| 6 | Vote du Budget primitif 2023 |
| 7 | Vote du montant 2023 de la contribution financière d'exploitation (CFE) au délégataire |
| 8 | Vote du montant 2023 des contributions liées au développement du trafic au délégataire |
| 9 | Vote de la participation 2023 de l'Obligation de Service Public Poitiers-Lyon à la compagnie Chalais |
| 10 | Demande de subvention 2023 à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la ligne aérienne La Rochelle Poitiers-Lyon en obligation de service public. |

RAPPORT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2023

Gilles Morisseau constate que les éléments transmis par Grand Poitiers dans son courrier sur les invariants n'ont pas tous été repris dans ce compte rendu. Il faut par ailleurs noter les difficultés à introduire de nouveaux critères auprès de la DGAC sur les nouvelles capacités technologiques autour de la décarbonation.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du comité syndical du 15 mars 2023 joint en annexe 1.

RAPPORT N° 2 – REPARTITION DU DETAIL DES CONTRIBUTIONS 2023

Alain PICHON cède la parole à Béatrice MOUSSION pour la présentation de ce rapport. Elle rappelle que ce rapport est établi pour respecter les dispositions des statuts du SMAPB.

Florence JARDIN se dit gênée par cette présentation car le tableau présenté intègre des recettes exceptionnelles liées à la vente de terrains en 2022. Grand Poitiers ne souhaite pas cette recette apparaisse dans les recettes de fonctionnement et demande qu'elle s'intègre dans les dépenses imprévues ou les dépenses d'investissement.

Gilles MORISSEAU constate que les crédits ont été augmentés sur la ligne de dépenses sur Poitiers Lyon en utilisant les excédents de fonctionnement issus de cette vente immobilière ; permettant de laisser les contributions à hauteur de 1 400 000 € pour le Département et 760 000 € pour Grand Poitiers. Cependant, l'an prochain, faute d'excédent, les contributions seront insuffisantes pour faire face aux dépenses en particulier sur celles de la ligne OSP Poitiers Lyon.

Florence JARDIN et Gilles MORISSEAU constatent que le montant proposé de 1 150 000 € pour l'OSP est supérieur au montant de la contribution de Grand Poitiers alors qu'il avait été souhaité lors de la révision des statuts que ses contributions soient fléchées en priorité sur cette dépense ; le Département assurant sa contribution sur les lignes touristiques.

Florence JARDIN alerte sur la question des futures contributions lorsqu'il n'y aura plus d'excédent. Par ailleurs, le montant inscrit sur la ligne pour la liaison Poitiers Lyon est aléatoire car il n'existe aucun élément factuel sur l'estimation. On ne connaît pas pour l'instant le montant.

Pascale MOREAU précise que cette recette exceptionnelle objet d'une écriture budgétaire doit figurer au budget Florence Jardin souhaiterait que l'on maintienne le montant de la ligne OSP sur celui de l'an dernier car le SMAPB ne dispose pas d'éléments précis sur le montant nécessaire. Les élus de Grand Poitiers ne souhaitent pas que l'on inscrive les 1 150 000 € sur la ligne OSP.

Il est ~~indiqué~~ rappelé que le montant de 1 150 000 € a été évalué en fonction des estimations faites auprès de plusieurs compagnies. Le document présenté n'est pas un document budgétaire. Les statuts prévoient qu'il soit établi selon plusieurs items. L'exercice a été réalisé en essayant d'être au plus juste en respectant les statuts.

Pascale Moreau précise que cette inscription, basée sur les estimations au vu du contexte actuel, relève de la sincérité budgétaire.

Gilles MORISSEAU s'interroge sur la procédure d'urgence pour savoir s'il y aura des offres. S'il n'y a pas de procédure d'urgence, le budget de fonctionnement 2024 comportera un excédent mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il pourra être possible d'accepter le coût de l'OSP.

Florence JARDIN veut que l'on puisse garantir que Grand Poitiers ne sera pas mis à contribution de 140 000 € en plus des 760 000 € l'an prochain. Il lui est rappelé que les statuts prévoient les votes à mettre en œuvre en cas d'augmentation des contributions.

Les élus de Grand Poitiers ne veulent pas être bloquants mais veulent alerter sur le risque de contributions en plus avec la ligne OSP. Ils demandent à rétablir le montant 2022 de la ligne OSP et proposent que l'on se revoie prochainement lorsque l'on aura communication des données sur la procédure d'urgence. Il est prématuré d'indiquer un montant d'1 150 000 € sur la ligne OSP et de ventiler les crédits supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement du syndicat.

Lorsque l'on aura connaissance des résultats de la procédure d'urgence, il sera alors nécessaire de se revoir pour travailler sur une nouvelle répartition ; les 760 000 € de Grand Poitiers seront de toute façon insuffisants pour les prochaines échéances.

Gilles MORISSEAU souhaite disposer d'informations sur la procédure d'urgence. Celle-ci a été lancée pour un lancement de la ligne au plus tôt le 2 mai 2023 avec une réponse attendue le 11 avril 2023. Il propose que le SMAPB organise une prochaine réunion pour une décision budgétaire pour inscrire les crédits de la procédure d'urgence.

Pascale MOREAU pense qu'il faut être sincère sur les dépenses budgétaires. Le SMAPB devra supporter plus qu'auparavant car il financera seul la ligne sans la Rochelle et l'Etat. Il ne serait pas sincère de remettre le montant de l'an dernier.

Florence JARDIN demande une suspension de séance afin de pouvoir étudier une nouvelle proposition de répartition de contributions.

Suspension de séance à 10 h 00

Reprise de la séance à 10 h 10

A la reprise, Alain PICHON propose un nouveau tableau avec une dépense pour la ligne OSP ramenée à 900 000 €. Les 250 000 € sont imputés sur les dépenses de fonctionnement.

Florence JARDIN souhaiterait que les techniciens des services juridiques et financiers de Grand Poitiers examinent cette nouvelle proposition avant de pouvoir se prononcer. Elle propose que l'on ne valide pas que les délibérations non budgétaires et que l'on se revoit pour voter le budget.

Gilles MORISSEAU propose que l'on profite de ce report pour examiner un nouveau budget d'investissement tenant compte du projet de la réfection de la piste demandée par l'exploitant et du projet présenté par EDF sur la décarbonation.

Anthony BROTTIER n'est pas satisfait par cette nouvelle répartition car elle engage le Département sur des contributions complémentaires.

Alain PICHON prend acte de la volonté de Grand Poitiers de ne pas contribuer plus que les 760 000 € actuels. Si les résultats de la consultation pour la nouvelle OSP nécessitent des contributions supplémentaires, il conviendra de réfléchir sur une participation plus importante du Département au budget du SMAPB et de revoir par conséquent les statuts. Les deux assemblées feront leur choix politique.

Gilles MORISSEAU souhaite alerter les élus sur le coût prévisionnel de la procédure d'urgence qui pourrait avoisiner les 800 000 € pour 4 mois d'exploitation dont 2 mois d'été. Est-ce qu'il est raisonnable de consacrer cette somme pour un temps si court ? Cela représente plus de 2 400 000 € par an. Grand Poitiers ne pourra pas s'opposer à ce choix mais il conviendra de se poser la question de la pertinence de cette dépense.

Pascale MOREAU estime que l'OSP coûtera plus chère et qu'elle aura des impacts pour le budget. Chacun devra faire un choix et l'assumer.

Alain PICHON soumet au vote la délibération avec le tableau initial car il n'est pas possible de modifier le budget primitif 2023.

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 11 voix pour 6 voix contre |

Compte tenu du vote à la majorité qualifiée, le projet de répartition n'est pas adopté.

RAPPORT N° 3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Alain PICHON soumet au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité

RAPPORT N° 4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Alain PICHON, Président du SMAPB ayant quitté la salle, Madame Pascale MOREAU, Vice-Présidente du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, propose au Comité syndical de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain PICHON.

Au 31 décembre 2022, ce budget a été réalisé de la façon suivante :

Résultat exercice 2022

Fonctionnement

- dépenses de fonctionnement : 3 280 915,47 €
 - recettes de fonctionnement : 3 991 000,23 €
- soit un excédent de fonctionnement de : 710 084,76 €
- excédent 2021 reporté : 152 746,87 €
- excédent 2022 cumulé 862 831,63 €

Investissement

- dépenses d'investissement : 1 066 038,05 €
- recettes d'investissement : 1 115 400,27 €
soit un excédent d'investissement de 49 362,22 €
- excédent 2021 reporté : 550 159,68 €
- excédent 2022 cumulé : 599 521,90 €

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève donc à 1 462 353,53€

Alain PICHON soumet au vote la délibération

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 17 voix pour 0 voix contre |

RAPPORT N° 5 – AFFECTATION DU RESULTAT

Alain PICHON présente ce rapport. Il rappelle qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et considérant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Suite à l'approbation du compte administratif 2022, les comptes de résultats sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 862 831,63 €
- un excédent d'investissement cumulé de 599 521,90 €

soit un excédent cumulé total de 1 462 353,53 €.

Il est prévu de reporter en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement cumulé soit 862 831,63 € et de reporter en section d'investissement l'excédent d'investissement de 599 521,90 €

Section de fonctionnement

Recettes : chap. 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 862 831,63 €

Section d'investissement

Recettes : chap.001 (excédent d'investissement) : 599 521,90 €

Florence JARDIN, compte tenu des arguments présentés sur le rapport n°2 sur l'affectation précise que les élus de Grand Poitiers s'abstiennent sur cette délibération. Gilles MORISSEAU estime qu'il aurait été intéressant d'affecter le résultat sur la section d'investissement notamment sur la décarbonation.

Alain PICHON soumet au vote cette délibération

| | |
|---------------------------|--------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 6 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 11 voix pour |

RAPPORT N° 6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Alain PICHON demande à Béatrice MOUSSION de présenter les grandes lignes du budget 2023.

Florence JARDIN indique que les délégués de Grand Poitiers ne voteront pas le budget 2023 du SMAPB compte tenu que les dépenses indiquées dans ce budget sont celles qui ont été présentées dans le rapport n°2 sur les répartitions des contributions notamment pour la ligne OSP. Par conséquent, compte tenu qu'elles n'ont pas été modifiées, il n'est pas possible de voter le budget.

Alain PICHON met au vote le budget 2023

Les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 11 voix pour 6 voix contre |

RAPPORT N°7 : VOTE DU MONTANT 2023 DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE D'EXPLOITATION (CFE) AU DELEGATAIRE

Alain PICHON soumet au vote le montant de la contribution.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 17 voix pour 0 voix contre |

RAPPORT N°8 : VOTE DU MONTANT 2023 DE LA CONTRIBUTION LIEES AU DEVELOPPEMENT DU TRAFIC AU DELEGATAIRE

Monsieur Alain PICHON précise que pour ce vote, les délégués de Grand Poitiers ne prennent pas part au vote.

Alain PICHON soumet au vote le montant de la contribution.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 11 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 6 |
| Nombre de voix obtenues : | 11 voix pour 0 voix contre |

RAPPORT N°9 : VOTE DE LA PARTICIPATION 2023 DE L'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC POITIERS-LYON A LA COMPAGNIE CHALAIR

Alain PICHON demande à Béatrice MOUSSION de présenter ce rapport. Le montant à verser à Chalair a été calculé en tenant compte de l'arrêt de l'exploitation au 10 mars 2023.

Alain PICHON soumet au vote le montant de la contribution.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 17 voix pour 0 voix contre |

RAPPORT N°10 : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA LIGNE AERIENNE LA ROCHELLE POITIERS-LYON EN OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC.

Il est précisé que la subvention sollicitée a été calculée en tenant compte de l'arrêt de l'exploitation de la ligne au 10 mars 2023.

Alain PICHON soumet au vote le montant de la contribution.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Nombre de votants : | 17 |
| Abstentions : | 0 |
| Majorité absolue : | 9 |
| Nombre de voix obtenues : | 17 voix pour 0 voix contre |

L'ordre du jour étant épuisé, Alain PICHON lève la séance à 10 h 30.